

Question orale de M. POCHARD, Conseiller Municipal, sur la politique municipale d'équipement

«**M. LE MAIRE** : M. POCHARD, qui m'écrit beaucoup actuellement, m'a posé deux questions.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, pour ne pas allonger la séance et comme je voudrais bien qu'on en discute, j'abandonne ma question pour aujourd'hui sur les moyens de communication externe et interne de la mairie.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie, d'autant plus que je voulais vous répondre que cela méritait plus qu'une réponse en question orale et que je demanderai certainement à la rentrée à Emmanuel DUMONT de nous présenter, lorsqu'ils auront travaillé un peu en commission, une stratégie de communication pour la ville tant il est vrai que nous sommes d'accord que nous devons renforcer encore notre politique de communication. J'avais employé dans notre plaquette qui est, je l'espère, votre livre de chevet Monsieur POCHARD, le terme de communication agressive pour Besançon. Et bien effectivement nous avons de bons outils, nous devons certainement en trouver d'autres et marquer là aussi une volonté nouvelle d'aller plus loin en matière de communication. Je vous remercie de retirer votre question, non pas parce qu'elle allongerait le débat parce qu'on a le temps, mais surtout parce que ça mérite je dirais mieux qu'une réponse en quelques instants, à la fin d'un conseil municipal. Vous pouvez passer à votre seconde question.

M. Marcel POCHARD : La seconde question est plus simple. Elle appelle moins de débat puisque c'est une question vraiment d'information sur la politique municipale d'équipement. Dans ma question, j'ai recité l'article du Code Général des Collectivités Territoriales qui dit que le Conseil Municipal détermine l'ordre des travaux à effectuer, qu'il y a une délibération qui évalue la dépense qui est entraînée par l'exécution de ces travaux et une répartition de cette dépense par exercice si la durée des travaux excède un an. Je dois dire qu'en relisant le budget 2001 qui nous a été transmis, je n'arrive pas à trouver d'éléments suffisants pour me repérer par rapport à cette exigence, donc j'aimerais bien qu'on nous communique les éléments correspondants. Et je pose derrière la question parce qu'au titre de 2001, vous avez certainement prévu de l'argent pour payer les travaux du Palais des Sports, il y avait même 10 ou 15 millions, je ne sais plus, d'inscrits au budget ; or le Palais des Sports se trouve reporté au moins à 2002, donc il y a 10 ou 15 millions de francs qui étaient prévus pour un investissement et pour un équipement dont on n'a plus besoin et je voulais savoir si cela avait une incidence. J'ajoute Monsieur le Maire, que vous nous aviez promis une fiche sur le Palais des Sports, le déroulement des opérations, pour savoir pourquoi on en était là et nous ne l'avons toujours pas.

M. LE MAIRE : Vous aurez ces informations. Vous citez effectivement l'article 2311.2 du CGCT, et vous me demandez que vous soient transmises les délibérations correspondantes et l'incidence que le décalage des travaux du Palais des Sports aura sur l'ordre de priorité des travaux, globalement c'est ça. Je voudrais d'abord vous dire une chose, c'est que nous ne travaillons pas ici effectivement comme à la Région, en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP), je crois que c'est différent. On peut peut-être le regretter mais c'est l'annualité du budget qui est ici la règle. On s'inscrit donc dans un cadre annuel. Il est vrai que par contre nous sommes amenés à délibérer sur des opérations qui s'étalent sur plusieurs années et le Palais des Sports est effectivement un bon exemple. Là vous savez qu'il y a eu un appel d'offres infructueux, que nous avons décidé de relancer la procédure, ce qui va être fait prochainement, que d'ailleurs dans le cadre de la relance de cette procédure j'ai souhaité qu'on associe les services de la Communauté d'Agglomération parce que, me semble-t-il, s'il y a un équipement d'agglomération, c'est quand même bien le Palais des Sports et donc je vais essayer de vendre cette idée à mes collègues de l'agglomération, mais je crois qu'ils y sont d'ailleurs plus ou moins favorables. Tous ces programmes annuels de travaux font l'objet de délibérations spécifiques et ce que je pense, c'est que nous pourrions répondre plus pleinement et avec plus de précision à votre demande dans le cadre de l'élaboration du budget 2002. Cela dit, si vous voulez des informations, je pense que nos services, tant le Directeur Général des Services que le Directeur Général des Services Techniques, que M. PENGREC'H ou Baudouin RUYSSSEN sont à votre disposition pour vous expliquer. Tout est clair, tout est transparent.

Je comprends votre demande ; on peut effectivement la prendre en compte et nous sommes en train de réfléchir bien sûr à cette programmation pluriannuelle. Dans le cadre de notre politique pour les années à venir, il est important que nous ayons une vision sur plusieurs années, sachant cependant que le cadre traditionnel est le cadre annuel et que cette programmation pluriannuelle peut être remise en cause chaque année. Je vous donne un exemple, c'est le stade municipal, le stade Léo Lagrange. Nous avons fait les premiers aménagements dans l'hypothèse d'une montée en D2. On sait maintenant que ce ne sera pas pour cette année, puisque nous avons évité la relégation. Le stade actuel, tel qu'il est, est opérationnel pour une montée en D2, les dernières phases prévues répondant à une évolution en D1. Très clairement, c'est aussi un problème de priorités, donc on ne va pas terminer le stade dans les deux années à venir, on fera d'autres choses qui nous paraîtront plus prioritaires. Ce que je vous propose ce n'est pas de travailler en APCP, sûrement pas, ce n'est d'ailleurs pas vraiment ce que vous demandez, effectivement, mais que dans le cadre du budget 2002 -je me tourne vers les services- on puisse effectivement donner des informations dans ce sens, qui sont intéressantes pour vous mais pour nous aussi. On les avait déjà eues dans le cadre du budget 2001 mais on sera plus précis, on vous donnera plus d'informations».

Dont acte.